

MODALITES D'UN ELARGISSEMENT DE LA C.N.C.D.

-

Contexte général

- Demande de *France urbaine* d'être représentée à la C.N.C.D. ;
- Demande de l'Etat de faire entrer ses *opérateurs* (Business France, Atout France ; Expertise France, Institut français), étant entendu que l'A.F.D. y est déjà ;
- Avis favorable de la Commission permanente de la C.N.C.D. sur les deux mesures ci-dessus. (24.5.16) ;
- Opportunité de saisir cet élargissement pour le compléter par une actualisation du décret incluant des partenaires jugés nécessaires au plein développement des activités de la C.N.C.D. (à mettre à l'ordre du jour de sa réunion plénière du 4.7.2016), dans la logique actuelle d'accompagnement de l'AECT par l'Etat (voir le projet de Livre blanc et de plénière de la Semaine des ambassadeurs sur le thème « *Diplomatie et territoires* »).

Modalités proposées

<p><u>Président</u> : le Premier ministre (ou par délégation, le ministre des affaires étrangères et du développement international)</p>	<p><u>Vice-président</u> : proposé par les associations nationales représentatives des collectivités territoriales</p>
<p><u>Membres à voix délibérative – 14 membres</u> Représentants de l'Etat (Ministères)</p> <ul style="list-style-type: none"> - MAEDI 2 mb - Intérieur 1 mb - Décentralisation 1 - Développement 1 - Economie 1 - Education 1 - Commerce extérieur 1 - Culture 1 - Outre-mer 1 - Recherche (ou Jeunesse) * 1 - Agriculture 1 - Ecologie 1 - Egalité des territoires (ou Formation professionnelle) * 1 	<p>Représentants des Collectivités territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> - A.R.F. 3 tit. + 3 sup. - A.D.F. 3 tit. + 3 sup. - A.M.F. 3 tit. + 3 sup. - A.M.F. groupés 1 tit. + 1 sup. - A.R.F. outre-mer 1 tit. + 1 sup. - A.D.F. outre-mer 1 tit. + 1 sup. - Président de CUF ou son représentant. - Président de l'AFCCRE ou son repr.

<p><u>Membres à voix consultative – 6 membres</u></p> <p>Opérateurs de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence française de développement 1 mb - Atout France 1 mb - Business France 1 mb - Expertise France 1 mb - Institut français 1 mb - France Volontaires international 1 mb 	<p>Représentants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - France urbaine 1 mb - France urbaine 1 mb - A.I.M.F. 1 mb - A.I.R.F. 1 mb - C.N.F.P.T. 1 mb - Sec. RRMA 1 mb
<p><u>Personnalités qualifiées (voix consultative)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 nommés par le MAEDI 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 nommés par le ministre de l'intérieur

N.B. :

- la composition actuelle de la Commission figure en caractère noirs gras,
- les adjonctions proposées par la Commission permanente de la CNCD sont en **bleu**,
- les adjonctions proposées en sus par le rapporteur général de la CNCD, pour validation, sont en **vert**.

*** Dans la mesure où l'éducation et la recherche relèvent souvent du même département, il pourrait être indiqué de substituer « la jeunesse » à « la recherche » ; De même pour « la formation professionnelle », dans la mesure où « décentralisation » et « égalité des territoires » relèvent usuellement du même département ministériel. Les thèmes de la jeunesse et de la formation professionnelle sont en effet un champ d'exercice important des collectivités à l'international, que le MAEDI soutien tout particulièrement (voir notamment l'appel à projet Jeunesse » de la DAECT**